



**PROCES VERBAL**  
**Du vendredi 05 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq-décembre à dix-huit heures zéro minute, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul ANGLADE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**PRÉSENTS :**

M. Jean-Paul ANGLADE 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,  
M. Philippe BARRAULT, Adjoint au Maire,  
Mme, Marie CORNET-VERNET, Mme Pascale BACQUET, Mme Oriane PODEVIN et M. Daniel MATHÉ  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme Fabienne COLIN-FAURE, représentée par M. Daniel MATHÉ  
Pierre de MONTALEMBERT représenté par Jean-Paul ANGLADE  
M. Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

**ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :**

Mme Florence DECHELLE, conseillère municipale  
M. Thierry SEGURA, Maire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme. Oriane PODEVIN

- **Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2025**
- **Désignation du secrétaire de séance : Mme. Oriane PODEVIN**
- **Délibération n°2025-25 portant sur l'ouverture anticipée des dépenses en investissement à hauteur de 25 %, sur l'exercice 2026**

*Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal,*

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget primitif sur l'exercice 2026.

- **Délibération n°2025-26 portant sur la gestion des durées d'amortissement au compte 204**

*Après délibération le Conseil Municipal,*

**DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adopter les durées suivantes :

204	Subventions d'équipement versées	Description du bien	Durée d'amortissement	Compte d'amortissement
204xx1	Biens mobiliers, Matériel, Etudes	Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5 ans	2804xx1
204xx2	Bâtiments, Installations	Bâtiments, Installations	30 ans	2804xx2
204xx3	Projets d'infrastructures	Projets d'infrastructures	30 ans	2804xx3

**DÉCIDE**, à l'unanimité, que les subventions d'équipement versées d'un montant inférieur à 1 500 € seront amorties sur une année.

**DÉCIDE** également et à l'unanimité, d'adopter la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit par un amortissement en année pleine (dérogation à l'application de la règle du calcul prorata- temporis).

- Délibération n°2025-27, portant sur la Décision Modificative n°3, relative à la gestion des amortissements des subventions versées et comptabilisées au chapitre 204 de la Nomenclature comptable et budgétaire M57

*Après délibération, le Conseil Municipal*

**DÉCIDE** à l'unanimité, afin de régulariser les amortissements des subventions versées, comptabilisées au chapitre 204, d'effectuer la Décision Modificative n°3, suivante :

Section Fonctionnement :

Chapitre 042 – compte 681	+ 182,00 €
Chapitre 11 – compte 60618	- 182,00 €

Section investissement :

Chapitre 040 – en recette - compte 28041511	+ 182,00 €
Chapitre 13 – en recette - compte 1322	- 182,00 €

- Délibération n°2025-28 autorisant le Maire à demander une subvention DSIL pour la mise aux normes PMR du cheminement de la Maison des Associations avec éclairage de 20 LED minimum

*Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal,*

**AUTORISE** le Maire à solliciter et à signer la DSIL 2026 (Dotation de soutien à l'investissement), dans le cadre de la mise aux normes PMR du cheminement de la Maison des Associations avec éclairage de 20 LED minimum. Le montant estimé de l'opération est de 50 493,29 € TTC.

- Délibération n°2025-29 autorisant le Maire à demander une subvention DETR pour la mise aux normes PMR du cheminement de la Maison des Associations avec éclairage de 20 LED minimum

*Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal,*

**AUTORISE** le Maire à solliciter et à signer la DETR 2026, (Dotation d'équipement des territoires ruraux), dans le cadre de la mise aux normes PMR du cheminement de la Maison des Associations avec éclairage de 20 LED minimum. Le montant estimé de l'opération est de 50 493,29 € TTC.

- Délibération n°2025-30 autorisant la signature du Maire sur la demande de subvention SDESM pour les travaux d'éclairage du cheminement de la Maison des Associations

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**DÉCIDE** de la réalisation des travaux de mise en place de bornes d'éclairage du cheminement de la Maison des associations

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du SDESM.

- Délibération n°2025-31, portant sur la nomination d'un agent recenseur-coordonnateur bénévole

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'INSEE de nommer un agent recenseur-coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement 2026.

*Après délibération, le Conseil Municipal*

**DECIDE** de nommer un agent recenseur-coordonnateur, pour la période allant du 02 janvier au 28 février 2026.

- Délibération n°2025-32, portant sur la Décision Modificative n°4, pour virement de crédits au chapitre 65

Les crédits votés au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante sont insuffisants pour passer les lignes d'écriture comptable liées au paiement des indemnités de fonction pour décembre,

*Après délibération, le Conseil Municipal*

**DÉCIDE**, à l'unanimité, d'effectuer la Décision Modificative n°4 suivante :

Section Fonctionnement :

Chapitre 65 – compte 65818	+ 10 000,00 €
Chapitre 11 – compte 60618	- 10 000,00 €

Tour de Table

- Cinéma en plein air

Changement de date de la prochaine session prévue pour le 05 septembre 2025 afin qu'elle ne tombe pas pendant les vacances d'été ce qui permettra une plus grande disponibilité des bénévoles et une meilleure fréquentation de l'évènement.

Un Food truck sera bien de la partie.

- **Colis de fin d'année des séniors**

Même budget et même fournisseur local que l'an passé.

- **Chèque « J'AIME MA VILLE »**

Clôture des demandes depuis le 04/12/2025.

La commande de ces derniers est finalisée, plus aucune demande ne sera prise en compte.

- **Les chats errants**

Mme PODEVIN entre en contact avec la SACPA et la fourrière pour connaître la procédure de signalement et les implications financières sous-jacentes pour les administrés et la Mairie.

- **Espaces verts**

Un mûrier platane a été planté à 10 mètres de la Maison des Associations.

- **Incivilités**

Devant la recrudescence des dépôts sauvages, une verbalisation sera mise en place à hauteur de 500€. Des cambriolages et vols de matériels dans des véhicules utilitaires nous incite à réfléchir sur la perspective de mise en place d'une Télésurveillance via dispositif de caméras en des zones spécifiques de la commune.

- **Budget 2026**

Recensement des besoins pour la mise en place d'une estimation budgétaire par poste de dépense en prévision d'un Budget Primitif pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

*Ainsi est clôturé la séance du conseil Municipal*

*Boissettes, le 05 décembre 2025*

Secrétaire de séance  
Mme Oriane PODEVIN



Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,  
M. Jean-Paul ANGLADE

